



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°018-2025

SEANCE DU : 20 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 20/03/2025

Affichée le : 13/03/2025

Transmise le : 13/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 25

Présents : 21

Votants : 22

Pouvoirs : 1

Absents : 4

Etaient présents :	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE-SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Allyson PALLUD
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET

Absents représentés :

Paola DE SANTIS pouvoir à Céline CAUDRON

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Fabien VOLLE et Vincent BRUEL**Secrétaire de séance :** Hervé WEIFFENBACH

Attribution des subventions aux associations et au CCAS pour 2025

Les associations

Les associations peuvent obtenir des subventions de fonctionnement, versées par une collectivité destinée à aider une association ou une société à fonctionner à condition d'en faire la demande via un formulaire.

Elles sont octroyées dans un but d'intérêt général (par exemple, accès à la culture).

Si la subvention dépasse un certain montant, 23 000 euros, l'association bénéficiaire et l'organisme qui la subventionne doivent conclure une convention.

Chaque année à l'occasion du vote du budget principal de la ville, l'assemblée communale examine les demandes de subventions formulées par les associations qui doivent être déposées en mairie avant le 31 janvier, pour être étudiées en commission « vie associative ».

Les propositions d'attribution pour 2025 pour les associations suivent l'avis de la commission.

Proposition subventions année 2025 par type d'associations

- Associations de loisirs : 3 150 € soit 6,8 % du budget total alloué
- Associations culturelles : 19 655 € soit 42,4 % du budget total alloué
- Associations caritatives : 3 750 € soit 8,09 % du budget total alloué
- Associations sportives : 19 800 € soit 42,71 % du budget total alloué

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ASSOCIATIONS LOISIRS ET AUTRES								
1	AMICALE S/POMPIERS PRESLES	450 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
2	APE	1 000 €	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
3	CLUB 3	500 €	0 €	0 €	/	/	/	- €
4	COMITE JUMELAGE	2 000 €	0 €	0 €	0 €	/	/	- €
5	DDEN						/	- €
6	FETE DE LA CAMPAGNE	1 130 €	1 200 €	1 200 €	1 400 €		/	- €
7	JSP	700 €	700 €	700 €	700 €		500 €	500 €
8	LES JARDINS DE PRESLES	0 €	0 €	0 €	/	/	/	- €
9	O.M.F.L.	0 €	2 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	/	- €
10	RETRO PRESLES					150 €	150 €	150 €
11	Scouts	/	100 €	100 €	/		/	- €
12	USEP	250 €	250 €	250 €	300 €	500 €	500 €	500 €
TOTAL		6 030 €	11 000 €	9 250 €	10 400 €	8 650 €	3 150 €	3 150 €
ASSOCIATIONS ARTS ET CULTURE								
13	FORME COULEUR MATIERE			375 €	565 €	547 €	543,68 €	545 €
	Exceptionnelle						6 670 €	6 670 €
14	IRISEART				100 €	/	/	- €
15	LES ZOZIOS MIGRATEURS			600 €	600 €	600 €	1 700 €	1 700 €
	LES ZOZIOS MIGRATEURS				1 300 €	900 €	300 €	300 €
16	M.J.C.	3 510 €	2 000 €	1 000 €	850 €	7 529 €	6 140 €	6 140 €
17	REGARDS CROISES	1 400 €	1 000 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
18	SCRED	300 €	300 €	0 €	250 €	300 €	300 €	300 €
19	THEATRE DE L'ABA	3 250 €	3 000 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €
			600 €	400 €				
TOTAL		8 460 €	6 900 €	6 375 €	7 665 €	13 876 €	19 654 €	19 655 €
ASSOCIATIONS CARITATIVES, de MÉMOIRE et AUTRES								
20	ANCIENS S/POMPIERS VILLIERS LE BE	150 €	150 €	150 €	150 €	/	150 €	150 €
21	ASIMPAD	160 €	160 €	160 €	160 €			- €
22	Collège				1 200 €		1 200 €	1 200 €
23	CROIX ROUGE			1 000 €	500 €	/	/	- €
24	DIX de CŒUR	500 €	150 €	0 €	500 €	500 €	500 €	500 €
25	FNACA	250 €	250 €	?	100 €	100 €	150 €	150 €
26	L'ESPOIR	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
27	LIGUE CANCER	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
28	Un nat. des combattants et victimes					100 €	100 €	100 €
29	SECOURS POPULAIRE	300 €	300 €	350 €	350 €	150 €	350 €	350 €
30	U.N.C.	392 €	0 €	400 €	400 €	500	500 €	500 €
TOTAL		2 552 €	1 810 €	2 710 €	4 160 €	2 150 €	3 750 €	3 750 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES								
31	GAZ O LINO EN 4L				1 000 €	/	/	- €
32	RELAX ASSO	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
33	RUGBY L ISLE ADAM	500 €	500 €	0 €	500 €	/	/	- €
34	TENNIS CLUB	1 860 €	450 €	0 €	0 €	/	200 €	200 €
35	TENNIS DE TABLE				2 000 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €
							500 €	500 €
36	USLP	0 €	0 €	0 €	0 €	/	/	- €
37	USLP AIKIDO	600 €	600 €	300 €	600 €	750 €	900 €	800 €
38	USLP ARTS MARTIAUX	0 €	0 €	0 €	0 €	/	/	- €
39	USLP BADMINTON	2 800 €	2 000 €	2 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
	subvention exceptionnelle			1 000 €				- €
40	USLP FOOTBALL	12 000 €	13 000 €	4 000 €	5 000 €	5 000 €	4 000 €	1 000 €
41	USLP GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	2 200 €	2 300 €	2 200 €	2 400 €	2 300 €	2 600 €	2 600 €
42	USLP JUDO	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €
43	USLP PETANQUE	850 €	900 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
44	USLP TENNIS DETABLE	1 500 €	1 500 €	2 000 €	/	/	/	- €
45	USLP VOLLEY BALL	0 €	0 €	1 500 €	2 000 €	1 200 €	1 000 €	1 000 €
46	USLP YOGA	1 000 €	5 700 €	1 100 €	1 200 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
TOTAL		29 110 €	33 100 €	21 100 €	24 200 €	22 950 €	22 900 €	19 800 €
TOTAL GENERAL		45 452 €	51 210 €	48 585 €	46 425 €	47 626 €	49 454 €	46 355 €
ligne supplémentaire		548 €	790 €	3 415 €	5 575 €	4 374 €	2 546 €	5 645 €
TOTAL		47 250 €	52 000 €					

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 00 € 1 000 €

ID : 095-219505047-20250321-0182025-DE



Le centre communal d'action sociale

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

Berger
Levrault

Chaque année à l'occasion du vote du budget, l'assemblée communale examine les décisions de l'assemblée communale par les établissements publics locaux notamment par le CCAS.

Considérant les projets du CCAS pour l'année 2025 notamment en matière de politique sociale et l'effort consacré dans le cadre de l'acquisition d'équipements à des fins de mutualisation avec la ville, il est proposé d'augmenter la participation de la ville à hauteur de 47 000 € (2024 : 22 854,88 € - 2023 : 30 000 €).

Après avoir entendu les exposés de Madame le Maire et de Madame Tissu,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la participation financière de la collectivité aux associations figurant dans le tableau susvisé au titre de l'année 2025,
- **Approuve** la subvention au CCAS au titre de l'année 2025 pour un montant de 47 000 euros,
- **Prend acte** des incidences budgétaires sur le budget principal de la ville (M57).

Pour extrait certifié conforme, le 21 mars 2025

Le Maire,
Céline CAUDRON



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le



ID : 095-219505047-20250321-0182025-DE